



Question sur PTRA pour remorque engin

Par **elmiro**, le **26/12/2012** à **21:29**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai une question et toutes les réponses trouvées sur le site ne m'éclaire pas tellement.

J'ai un Mercedes avec PTRA 5,5 tones et PTAC 3,5 Tonnes et Poid à vide de 2T.

Je souhaite acheter une remorque double essieux avec PTAC 2,5 tonnes qui a un Poid à vide de 500 Kgs pour porter une mini pelle de 2T.

Je sais que la formule voudrait que PTAC véhicule tracteur + PTAC remorque = 6 tonnes donc supérieur au PTRA de mon Mercedes (5,5 tonnes donc pas bon)/

Mais comme mon Mercedes serait à vide donc 2T avec ma remorque chargée donc + 2,5 tonnes, j'arriverait donc à un poid réel sur bascule de 4,5 tonnes et donc serait dans les clous.

ça marche comme cela ?

Par **Tisuisse**, le **27/12/2012** à **09:25**

Bonjour,

Le poids total roulant autorisé en charge de la remorque doit toujours être inférieur au poids total roulant autorisé en charge du véhicule tracteur. Le total des 2 véhicules ne doit pas

dépasser le seuil autorisé par votre permis ou par les contingences techniques des véhicules, c'est tout.

Par **elmiro**, le **27/12/2012** à **11:37**

Ok mais dans mon cas concret, est ce que le report de masse fonctionne ?

EN gros est ce que l'on tient compte des poids réels ou juste des PTAC même si mon véhicule tracteur n'est pas chargé (2T)

Par **Lag0**, le **27/12/2012** à **11:41**

Bonjour,

Ce sont bien les PTAC qui sont pris en compte malheureusement.

Donc dans votre cas, votre véhicule ne peut tracter qu'une remorque de PTAC = 2T.

Par **elmiro**, le **27/12/2012** à **12:22**

On m'a parlé du report de charge, est ce une solution ?

Car je gagnerai 1T5 entre mon poids à vide (2T) du véhicule tracteur et sont PTAC (3,5T).
Je rapelle que mon camion sera à vide.

Par **Tisuisse**, le **27/12/2012** à **12:28**

Réponse : NON.